

## LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT, OUTIL STRUCTURANT

**Le PEI constitue un outil stratégique de développement économique pour la Corse complémentaire des autres dispositifs et qui a permis d'accompagner sa croissance.**

Lors des accords de Matignon, le niveau et la qualité des infrastructures et des équipements collectifs en Corse étaient nettement inférieurs à ceux d'autres régions du continent. Les infrastructures de transport, tant pour les trajets intérieurs que pour les liaisons Corse-continent, la mobilisation de la ressource en eau, les réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que le traitement des déchets étaient particulièrement défectueux.

Depuis 2002, le PEI traduit la volonté de l'État d'accompagner la Corse dans le rattrapage de son retard en matière d'infrastructures, d'équipements et de services collectifs. Le programme exceptionnel d'investissement, inscrit dans la loi, est de 1 940,68 M€ en coût total des projets, **soit près de 2 milliards d'euros.**

**Le taux de subvention moyen de l'État pour l'ensemble du programme est plafonné à 70%.** Le financement de l'État est apporté pour partie sur son budget, via le programme des interventions territoriales de l'État (PITE), pour partie par des opérateurs publics (agence de financement des infrastructures de transport de France, ADEME, agence de l'Eau, centre national de développement du sport) ou des fonds gérés par l'État (fonds d'amortissement des charges d'électrification pour l'électrification rurale). Ainsi, globalement l'État apporte près des 2/3 des plans de financement. **En venant en complément d'autres financements de l'État, le PEI permet d'atteindre des taux de subvention sans lesquels les projets ne se concrétiseraient pas (80 voire dans certains cas 90% tous financeurs confondus).**

## SOMMAIRE

- ⇒ **Le Programme Exceptionnel d'Investissement ..... 1**
- ⇒ **Sécurisation des événements estivaux et lutte contre les feux de forêts ..... 2**

L'implication des services de l'État dans l'orientation et l'appui apportés aux collectivités territoriales ainsi que la complémentarité et la diversité des financements et des maîtrises d'ouvrage ont permis de **répondre à l'exigence de qualité des projets.**

Depuis sa mise en place, ce programme exceptionnel dans sa durée a permis de donner de la visibilité de long terme aux différents porteurs de projets. Il a financé de grandes politiques publiques, en premier lieu dans le domaine des transports, en compléments de l'entretien courant assuré par les gestionnaires des réseaux.

**Sur le volet routier**, le PEI a financé la création de 18 km de voies nouvelles et la modernisation de plus de 100 km de routes territoriales et départementales.

**Plusieurs itinéraires routiers structurants peuvent être cités :**

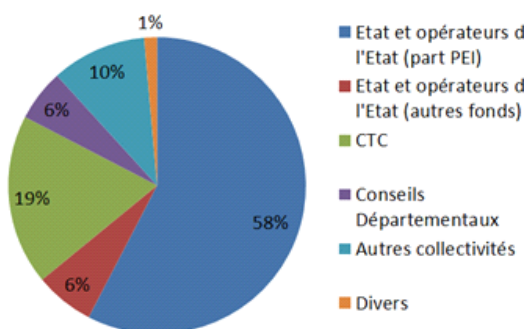
- ⇒ la 2x2 voies pour l'accès sud de Bastia et les 2 carrefours dénivelés de Casatorra et Furiani ;
- ⇒ la déviation de Bocognano ;
- ⇒ le tour du cap Corse ;
- ⇒ le pont d'Abra ;
- ⇒ la déviation de Propriano et le tunnel ;
- ⇒ la reconstruction du pont du Liamone ;
- ⇒ la rocade d'Ajaccio programmée pour 2018 ;
- ⇒ à l'intérieur de l'île, l'aménagement de la RD 420 (Petreto-Zonza), la RD 69 (Col de Verde - Aullène) et la RD 71 (Belgodère - Lumio - Ponte-Leccia - San Giuliano).



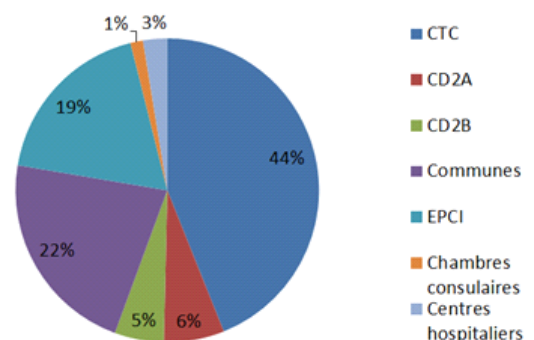
**Sur le volet ferroviaire**, qui poursuit également un objectif de sécurité et de gain de temps, le PEI a participé à la modernisation de 100 km de voies (sur un total de 230km dans le réseau corse), à la sécurisation de 60 parois rocheuses et de 21 km de voies et à l'achat de 12 nouveaux autorails.

Outre le financement des infrastructures de transport, **le PEI s'est également tourné vers d'autres domaines** et soutient des opérations telles que la mobilisation de la ressource en eau, l'hydraulique agricole, l'eau potable, l'assainissement, l'électrification rurale, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la modernisation des abattoirs, le maillage de l'île en équipements culturels et sportifs ou encore les établissements d'enseignements secondaires et supérieurs.

**Taux de participation des financeurs des projets soutenus par le PEI**



**Principaux bénéficiaires des projets liés au PEI (maîtres d'ouvrage)**



**A la participation de l'État au PEI s'ajoute la surcompensation de la TVA :** le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le taux de compensation forfaitaire, actuellement de 16,4%, est supérieur au taux de 10% de TVA acquitté par les collectivités de Corse sur les travaux de construction de bâtiments et autres ouvrages immobiliers.



## Quelques réalisations emblématiques des trois premières conventions d'application :

**Eau et assainissement** : création ou réhabilitation de 22 stations d'épuration, concernant 300 000 équivalent-habitants dont Ajaccio Campo dell'Oro, Ajaccio Sanguinaires, Bastia, Calvi, Bonifacio, l'Île Rousse. Depuis 2002, le PEI a permis de financer des projets d'un coût total de 230 M€, dont 140 M€ de part Etat - Agence de l'eau. Grâce aux investissements réalisés pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible, le nombre de communes accusant un déficit en eau a diminué de 50% en Corse et le pourcentage de la population bénéficiant d'une eau de qualité sécurisée atteint aujourd'hui 90%.

**Déchets** : réhabilitation d'anciennes décharges (Téghime près de Bastia, Saint-Antoine à Ajaccio, Capo di Padule à Porto-Vecchio), et création de casiers de stockage (Viggianello, Vico).

Le PEI a permis un traitement des décharges sauvages. 80% de la population bénéficie d'un traitement de déchets aux normes contre moins de 50% en 2007.

**Foncier** : financement du Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution des Titres de Propriété en Corse (GIRTEC) depuis 2008. 11,28M€ sont prévus jusqu'en 2020 couvrant 100 % des dépenses du GIRTEC. Cette politique publique structurante permet de lutter contre le frein au développement économique et à l'investissement que constitue le désordre foncier.

**Agriculture** : abattoirs de Ponte-Leccia en Haute-Corse et de Cozzano en Corse-du-Sud.

**Enseignement supérieur** : construction du complexe Bibliothèque universitaire – Centre culturel universitaire – Administration (Université de Corse à Corte).

**Santé** : équipements biomédicaux pour les hôpitaux d'Ajaccio et de Bastia.

Des locaux universitaires, des lycées, des collèges, des places d'internat, des équipements sportifs et culturels ont été construits.



**L'évolution des objectifs de politique publique poursuivis par le PEI souligne sa capacité d'adaptation constante aux nouveaux besoins de l'île.** Ainsi, les mesures relevant du domaine environnemental ont-elles été renforcées.

**Si le PEI aura permis à la Corse de rattraper l'important retard d'équipement qu'elle connaissait par rapport aux autres régions du continent, ce rattrapage demeure inachevé et doit être poursuivi.**

Dans cette perspective, la **quatrième convention d'application du PEI (PEI 4)** permet une continuité dans les objectifs et offre deux années supplémentaires pour engager plus de 400M€ d'opérations prioritaires.

La nouvelle convention développe également des axes forts répondant aux préoccupations actuelles des habitants et de l'économie insulaire :

- ♦ **Numérique (30 M€)** : déploiement de la fibre hors des deux grandes agglomérations ;
- ♦ **Très petites entreprises (20 M€)** : aides aux entreprises en difficulté, revitalisation commerciale et artisanale.

Le **Contrat de plan Etat-région** intervient en outre en complémentarité du PEI, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, des déchets et de la mobilité (ferroviaire).

**Le PEI offre ainsi un dispositif unique de suivi, dans la durée, d'un ensemble de politiques publiques.** L'approche du terme de cette contractualisation doit désormais être mise à profit pour mener les études nécessaires à l'estimation des besoins et l'évaluation des choix prioritaires pour la poursuite du développement économique de la Corse et la satisfaction des attentes des habitants.

**L'État est aux côtés des collectivités territoriales pour accompagner et faciliter ces transitions.**

## **UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE POUR ASSURER LA SECURITE DES EVENEMENTS DE L'ETE ET FAIRE FACE AUX FEUX DE FORET**

### **Dans le cadre de la posture vigipirate renforcée, une forte mobilisation des forces de l'ordre pour encadrer les événements de l'été**

Au quotidien, les unités de forces mobiles ont participé à la sécurisation des plages, des événements festifs, des marchés, aux dispositifs de lutte contre les incendies et aux contrôles des embarquements maritimes et des aéroports. Durant cette période estivale très exigeante en termes d'effectifs et d'amplitude horaire, les services de sécurité insulaires ont bénéficié du renfort d'une unité de forces mobiles (soit 80 personnels), dont le concours s'est avéré précieux.

Le public ajaccien et les touristes ont favorablement accueilli les dispositifs de sécurité mis en place lors des grands événements, notamment ceux qui se sont déroulés sur le site du Casone comme **les concerts de Julien Dore** (10 personnels police et 18 CRS) et **des Insus** (11 policiers et 24 CRS), où plus de 6000 spectateurs étaient attendus, ainsi que sur le stade de l'ACA pour **le festival de 2 jours « Mi »** (10 000 spectateurs attendus ; 19 policiers, 38 CRS et 40 gendarmes le premier jour, 18 policiers et 38 CRS le second). A Bastia, un constat identique a été dressé, notamment à l'occasion du **concert d'envergure « NRJ »** (39 policiers et CRS).

**448 personnels ont été mobilisés pour le 124<sup>ème</sup> congrès national des sapeurs-pompiers** (11-14 octobre) : 130 policiers des commissariats d'Ajaccio et de Bastia, 212 CRS, 82 gendarmes et 24 démineurs.

### **Une saison de feux de forêt particulièrement éprouvante**

L'année 2017 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle qui a fortement accentué le risque d'incendie d'espaces naturels.

L'année s'est d'abord caractérisée par **des feux importants hors saison opérationnelle** (Bastelica en mars, Bonifacio en mai, Alata-Appietto-Afa en juin) en Corse-du-Sud qui ont entraîné un avancement de l'interdiction d'emploi du feu au 12 juin au lieu du 1<sup>er</sup> juillet et l'avancée de l'arrivée des moyens aériens du 1<sup>er</sup> juillet au 15 juin.



**Le bilan provisoire 2017 pour la Corse (1<sup>er</sup> janvier-29 septembre) : 458 feux / 5368 Ha**

**2A : 251 feux / 1194 Ha (contre 51 Ha en 2016).**

**2B : 207 feux / 4174 Ha (une superficie non atteinte dans le département depuis 2004).**

Les deux services départementaux d'incendie et de secours, les forestiers-sapeurs des deux départements, l'ONF, les deux DDTM, les militaires de la sécurité civile et de la défense, les colonnes de renfort venues du continent et de nombreux moyens aériens ont ainsi été constamment mobilisés. Un **centre de commandement avancé de la sécurité civile** a été installé à la base aérienne d'Ajaccio par la zone Sud.

Du 11 juin au 24 septembre, soit pendant 105 jours, **les SDIS 2A et 2B ont en moyenne mobilisé 541 hommes par jour, avec à leurs côtés en moyenne 313 sapeurs-pompiers venus du continent.** 76 forestiers sapeurs ont été engagés par le conseil départemental 2A au plus fort de la saison, 110 par le conseil départemental 2B toutes missions confondues. Concernant les moyens aériens pour la Corse, **3571 largages d'eau et de retardant** (soit 34 par jour) ont été effectués, ce qui représente 44 % des largages de la zone Sud.

## Quelques ordres de grandeur, à titre indicatif, des renforts considérables mobilisés pour faire face aux grands feux :

**OLMETA DI TUDA - 2B (24 juillet 2017 – 2200 Ha)** : 3 Canadairs et 1 Canadair italien, 4 Trackers, 1 DASH, 1 détachement d'intervention hélicoptéré, 64 sapeurs-pompiers du SDIS 2B et 282 renforts dont 34 du SDIS 2A, 65 sapeurs-pompiers du SDIS 26 (une colonne), 135 militaires de la sécurité civile et 16 militaires du 2<sup>ème</sup> REP. Les services ont été pleinement mobilisés pendant trois jours, avec l'aide de 60 gendarmes, 36 policiers et 53 CRS. 346 moyens terrestres effectifs étaient mobilisés au plus fort de l'incendie pour 328 les jours suivants.

**OGLIASTRO-NONZA - 2B (11 août 2017 - 1650 Ha)** : 9 moyens aériens dont 4 Trackers, 3 Canadairs, 1 DASH et un hélicoptère bombardier d'eau, 40 sapeurs-pompiers du SDIS 2B, 18 sapeurs forestiers 2B, 199 renforts nationaux ou extra-départementaux dont 79 militaires de la sécurité civile, 60 sapeurs-pompiers d'une colonne d'Occitanie et 60 d'une colonne de la Drôme. 75 gendarmes ont également apporté leur secours le premier jour, 20 ensuite. 250 moyens terrestres ont été mobilisés en moyenne, 273 au plus fort de l'incendie.

**PALNECA - 2A (2 août 2017 - 185 Ha)** : 3 Canadairs, 4 Trackers, 1 DASH, 1 détachement d'intervention hélicoptéré, 96 militaires de la sécurité civile, 65 sapeurs-pompiers de la Drome (une colonne), 144 sapeurs-pompiers du SDIS 2A. Le traitement de l'incendie a duré 15 jours.

Afin de **prévenir** et d'**anticiper le risque incendie**, il a été décidé durant la saison estivale un total de **45 jours de fermetures de massifs forestiers en Corse** du 21 juin au 20 septembre, notamment à Bavella, Libbiu, Piana, Illarata et dans la zone météorologique « 207 Balagne ». Les massifs du Fango et de Bonifato ont ainsi été fermés 25 % de la période.

**Les effectifs de police et de gendarmerie ont également été largement mobilisés par les incendies qui ont affecté l'île durant cette saison**, autour de 2 axes :

- ⇒ **un axe préventif** : déploiement de patrouilles dédiées, surveillances discrètes sur certains secteurs de mises à feu régulières, participation à la protection des populations en sécurisant l'intervention des sapeurs-pompiers et en procédant à des évacuations, régulations et déviations de circulation et tenue des périmètres impactés par les incendies d'envergure;
- ⇒ **un axe judiciaire** : recueil des témoignages et indices lors des constatations, ouverture d'enquêtes de flagrance, investigations, auditions des témoins et victimes.



### Activité de la Cellule technique d'investigation sur les incendies de forêts (C.T.I.I.F.)

Mise en place par convention avec le procureur de la République d'Ajaccio et de Bastia, cette cellule pluridisciplinaire (gendarmes, pompiers et forestiers) a été réquisitionnée 29 fois en Corse-du-Sud entre le 24 mars et le 22 octobre 2017, soit sur environ 20 % des feux de la saison et 57 % des feux reconnus d'origine volontaire/malveillante. En Haute-Corse, la cellule a été activée sur 31 feux (30 réquisitions) entre le 19 juin et le 22 octobre.



**La mobilisation continue encore après la saison, notamment sur deux incendies majeurs :**

**Balagne** (commune de Ville-di-Paraso ; 22 octobre, 1500 Ha détruits) : 2 Trackers et 2 Canadairs, plus de 150 personnels mobilisés dont SDIS 2B (42), SDIS 2A (20), sapeurs forestiers (12), unité d'intervention et d'instruction de la sécurité civile (UIISC 5) (40), 40 gendarmes.

**Ghisoni** (parti le 26 octobre, plus de 500 Ha détruits) : 50 à 60 engins, 190 personnels en moyenne dont SDIS 2B (55), SDIS 2A (20), SDIS 13 (20), UIISC 5 (20) et UIISC 7 de Brignolles (15), une colonne de l'Hérault (48), 16 sapeurs forestiers, 1 dragon SDIS 13, 1 dragon SDIS 2B. Jusqu'à 4 Canadairs et deux Trackers également mobilisés.



Canadair : avion amphibie, capacité 6 000 litres



DASH : bombardier d'eau, capacité 10 T (eau ou retardant)



Tracker : guet aérien armé, capacité 3 300 litres